



Automne 1990 (Vol. 2, N° 3) numéro d'article 4

# Le coût de la main-d'œuvre

---

**Henry Pold et Fred Wong**

**L**es études sur la rémunération du travail portent souvent, exclusivement sur les traitements et salaires. Cependant les travailleurs tirent plus qu'un salaire de leur emploi. Les avantages économiques qu'ils reçoivent de leur emploi comprennent également certains avantages non salariaux. Parmi ceux-ci, on compte les contributions de l'employeur aux régimes d'assurance-chômage, de pension, d'assurance dentaire ainsi qu'aux primes d'assurance-vie et d'assurance contre les accidents du travail.

La composante non salariale du revenu du travail s'est accrue de façon marquée au cours des années. Ceci en raison des réformes touchant les régimes de pension, des changements apportés aux règlements de l'assurance-chômage et de l'accroissement de la contribution de l'employeur aux régimes d'assurance médicale et dentaire. Pour une meilleure compréhension de la rémunération du travail, de son effet sur le coût en main-d'œuvre pour l'employeur et du bien-être économique des travailleurs, l'analyse doit tenir compte à la fois des composantes salariale et non salariale.



## Graphique A **Évolution du revenu annuel moyen du travail, 1975 à 1998**

*Sources : Enquête sur la population active et Estimations du revenu du travail*

---

Le présent article étudie les tendances des deux principales composantes du revenu du travail observées depuis le milieu des années 70<sup>1</sup>. Cette période est caractérisée par quelques années de forte inflation et par la pire récession depuis les années 30. On y présente également l'évolution de la situation par branche d'activité et par province.

# Tendances divergentes des composantes salariale et non salariale du revenu du travail

En 1988, les salariés canadiens ont gagné en moyenne \$29,969, sous forme de salaires et traitements et de revenu supplémentaire du travail (voir [Définitions de la rémunération du travail](#)). Ce montant représente une hausse de 158% par rapport à 1975. Toutefois, lorsqu'on applique l'indice des prix à la consommation (IPC) au revenu du travail pour supprimer les effets de l'inflation, on obtient un tout autre tableau [▼ 2](#). (Sauf indication contraire, toutes les données ou comparaisons ci-après sont exprimées en dollars de 1988.) Le revenu moyen du travail en 1988 était en fait inférieur de 1.6% (\$485) au sommet atteint en 1977. Cette baisse peut être attribuée aux salaires et traitements, qui composent environ 90% du revenu du travail. Entre 1977 et 1988, les salaires et traitements annuels moyens ont chuté de 3.3% (soit près de \$1,000).

De 1978 à 1983, les salaires et traitements ont régressé à chaque année, la diminution totale s'élevant à 6.7%. La diminution annuelle la plus importante (-3.1%) a été enregistrée en 1978 et pourrait être imputée à la mise en œuvre du programme fédéral de contrôle des salaires et des prix de 1975. La récession de 1981-1982 a aussi eu un effet marqué, mais à retardement, sur les salaires et traitements, qui ont baissé de 1.4% en 1983. De 1984 à 1988, il y a eu un renversement de la tendance, et les salaires et traitements ont enregistré un gain cumulatif de 3.6%.

Par contre, le revenu supplémentaire du travail a augmenté de façon générale durant la période de 1977-88, compensant environ la moitié de la baisse des salaires et traitements. Mais bien que cette composante ait augmenté de 17% entre 1977 et 1988, la part qu'elle représente dans le revenu total du travail ne s'est que légèrement accrue, passant de 8.3% à 9.9%.

## Inégalité des changements selon la branche d'activité

Entre 1977 et 1988, le revenu moyen du travail a augmenté dans le secteur de la production de biens, mais diminué dans le secteur des services. On a toutefois observé une diminution des salaires et traitements et une hausse du revenu supplémentaire du travail dans ces deux secteurs. Dans le secteur de la production de biens, l'augmentation du revenu moyen est attribuable à l'importante hausse de la composante du revenu supplémentaire du travail (\$881) qui a amplement compensé la baisse légère des salaires et traitements (-\$260). Dans le secteur des services, la diminution du revenu du travail a été causée par la forte baisse des salaires et traitements (-\$963), qui dépassait la croissance modeste du revenu supplémentaire du travail (\$281).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la différence entre ces deux secteurs: taux plus élevé de syndicalisation, main-d'œuvre surtout composée d'hommes adultes et croissance plus lente de l'emploi

dans le secteur de la production de biens; main-d'œuvre à forte proportion de jeunes et de femmes et taux plus élevé des emplois à temps partiel dans le secteur des services. (Pour plus de détails sur certains de ces facteurs, voir [Dumas](#), [Lévesque](#) et [Picot et al.](#))

## **Hausse du revenu dans la plupart des branches d'activité du secteur de la production de biens...**

Dans les industries manufacturières, les hausses de revenu ont surtout été enregistrées après la récession de 1981-1982, traduisant l'important accroissement de la productivité depuis 1982. La hausse considérable du revenu supplémentaire du travail dans les industries de l'agriculture et de la pêche (78.9%) peut être attribuable au fait que le champ d'application de l'assurance contre les accidents du travail et de l'assurance-chômage a été étendu pour englober un plus grand nombre de travailleurs dans ces industries.



### **Tableau 1 Revenu du travail par employé selon la branche d'activité, en dollars constants de 1988**

*Sources : Enquête sur la population active et Estimations du revenu du travail*

Dans le secteur de la production de biens, seuls les salariés de l'industrie de la construction ont vu leur revenu moyen du travail diminuer (-13.2%). L'augmentation du revenu supplémentaire du travail n'a pas suffi dans leur cas, à compenser tout à fait la diminution importante des salaires et traitements. Il est possible que la hausse des salaires et traitements n'ait pas suivi le taux d'inflation à cause de l'accroissement du travail non syndiqué dans le domaine de la construction et de l'affaiblissement des clauses d'exclusivité syndicale sur de nombreux chantiers de construction.

Durant la période 1975-1988, les travailleurs de l'industrie forestière et des mines ont systématiquement touché les revenus moyens du travail les plus élevés dans le secteur de la production de biens (\$45,600 et \$42,400, respectivement, en 1988), tandis que ceux des industries de l'agriculture et de la pêche ont toujours gagné le revenu le plus faible (\$14,700 en 1988).

## **... mais déclin dans les principales branches d'activité du secteur des services**

Le revenu moyen du travail dans l'ensemble du secteur des services est demeuré inférieur d'environ 15% à celui du secteur de la production de biens. Le grand nombre de travailleurs à temps partiel et de travailleurs temporaires dans le secteur des services ont sans aucun doute eu un effet négatif considérable

sur les deux composantes du revenu du travail. Les employés à temps partiel travaillant moins qu'un minimum déterminé d'heures par semaine n'ont pas droit à l'assurance-chômage. En outre, la plupart des travailleurs à temps partiel et presque tous les travailleurs temporaires ne participent pas à un régime de pension privé. Dans certaines branches d'activité du secteur des services, les travailleurs reçoivent une portion importante de leur revenu sous forme de gratifications et de pourboires (par exemple ceux des industries de la restauration). Il est possible que les gains déclarés par ces derniers soient moins élevés pour deux raisons: leurs salaires sont habituellement plus faibles vu la possibilité de recevoir des gratifications et des pourboires, et les montants reçus à ce titre sont probablement sous-estimés.

Le revenu annuel moyen du travail a diminué chez les salariés du commerce et des services socio-culturels, commerciaux et personnels, mais il a augmenté chez ceux des trois autres branches d'activité. En fait, les salariés des industries des finances, des assurances et des affaires immobilières ont connu la plus forte augmentation de toutes les branches d'activité (23.2%). La prospérité du marché immobilier et du marché financier durant les années 80 a sans aucun doute contribué à la hausse des gains dans ces industries. Le revenu élevé observé pour la branche d'activité groupant les industries des transports, des communications et des autres services publics est sans doute lié au haut niveau de technicité et à la forte syndicalisation des travailleurs de ce secteur.

Bien que des restrictions budgétaires à tous les paliers de gouvernement aient freiné la hausse des gains, les salariés de l'administration publique ont continué de bénéficier d'un revenu supplémentaire du travail élevé.

## Différences sensibles entre les provinces

L'économie canadienne est en réalité constituée de plusieurs économies régionales. L'analyse au niveau provincial semble donc appropriée. Toutefois, l'absence d'un IPC au niveau des provinces avant 1979, limite la comparaison en dollars constants pour les deux années précédentes. Le revenu du travail a culminé en 1977 pour l'ensemble du pays, mais, étant donné les différences inter-provinciales sur le plan économique, le sommet de chacune d'entre elles peut s'être produit avant ou après cette année-là.

Entre 1979 et 1988, le revenu moyen du travail a enregistré une baisse sensible dans deux provinces seulement, Terre-Neuve (de 5.4%) et la Colombie-Britannique (de 4.0%). Durant la même période, le revenu supplémentaire du travail a augmenté considérablement dans la plupart des provinces, le Québec conservant son avance sur les autres provinces. Le fait que le revenu supplémentaire du travail au Québec soit relativement important (12.4% en 1988) est attribuable en partie à l'augmentation des charges sociales relatives à l'assurance-hospitalisation qui incombent à l'employeur ainsi qu'à la mise en application et à l'élargissement du régime de pension des employés de la Fonction publique.



## Graphique B Variation du revenu réel<sup>1</sup> du travail

Sources : Enquête sur la population active et Estimations du revenu du travail

<sup>1</sup> Revenu du travail ajusté en fonction de l'IPC (1988=100)

---

## Conclusion

Le coût de la main-d'œuvre représente souvent une des principales dépenses pour l'employeur. Pendant plus de dix ans, l'augmentation moyenne des salaires et traitements a été presque égale à l'augmentation générale des prix. Durant la même période, le revenu supplémentaire du travail a toutefois augmenté beaucoup plus rapidement que l'IPC. Il semble en outre que cette tendance se maintiendra à cause de divers changements législatifs.

Par exemple, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont modifié leurs lois sur les pensions afin d'étendre le champ d'application à un plus grand nombre de travailleurs et d'accroître les niveaux des prestations futures. Les lois stipulent le droit à l'acquisition intégrale et à l'immobilisation des cotisations après deux ans (cinq ans en Alberta), et 50% au moins des prestations à verser proviendront des contributions de l'employeur.



## Tableau 2 Revenu du travail par employé, selon la province, en dollars constants de 1988

Sources : Enquête sur la population active et Estimations du revenu du travail

---

De plus, l'indexation des pensions sera probablement de plus en plus répandue. Plusieurs syndicats des industries de l'automobile, de l'exploitation forestière et des transports ont récemment négocié une clause d'indexation partielle des prestations de pension. En outre, la Loi modifiée sur les régimes de retraite de l'Ontario, qui vise environ la moitié des régimes de pensions du Canada, prévoit l'indexation obligatoire [3](#).

La législation fédérale et celles de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de l'Ontario prévoient la participation obligatoire de tous les employés à temps plein et la participation libre des employés à temps partiel au régime de pension de l'employeur, quand il en existe un. De plus, le taux de contribution combiné employeur/employé établi en vertu du Régime de pensions du Canada a augmenté chaque année depuis 1986 et atteindra 4.6% en 1991. De 1992 à 2011, le taux de contribution s'accroîtra plus lentement et devrait atteindre 7.6% en 2011.

L'entrée en vigueur, en Ontario, d'une nouvelle charge sociale pour le financement du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario donne lieu à une hausse sensible du revenu supplémentaire du travail. Selon une estimation approximative fondée sur les expériences du Québec et du Manitoba à ce chapitre, le revenu supplémentaire du travail pourrait augmenter d'environ 10% en Ontario en 1990 (et peut-être de 2% à l'échelle nationale).

Ces coûts, s'ajoutant aux changements prévus pour d'autres avantages sociaux (tels que les vacances payées, les congés parentaux et la garde d'enfants), occasionneront aux employeurs une hausse des coûts non salariaux de la main-d'oeuvre dans le futur. En même temps, il est aussi possible que les employeurs se voient forcés d'augmenter les salaires et traitements en raison d'un resserrement du marché du travail attribuable à la modification de la structure par âge de la population canadienne.

---

## Définitions de la rémunération du travail

Selon le Système de comptabilité nationale, la rémunération du travail comprend toutes les formes de rétribution versées aux travailleurs pour des services rendus, c'est-à-dire les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et les avantages sociaux.

La détermination de la valeur monétaire des diverses formes de rétribution n'est pas une tâche facile. Les données pertinentes proviennent de nombreuses sources et les valeurs monétaires sont souvent calculées indirectement. Idéalement, les estimations de la rémunération du travail devraient tenir compte des coûts de la main-d'oeuvre pour l'employeur, c'est-à-dire non seulement du montant réel des salaires et traitements et du revenu supplémentaire du travail, mais aussi de la valeur monétaire d'avantages sociaux comme les indemnités de repas, les indemnités vestimentaires, les indemnités de logement et les prêts à taux réduit, les remises pour achat de marchandises, l'accès aux équipements sportifs et récréatifs et aux services de garderie. L'enquête sur les coûts de main-d'oeuvre, qui n'existe plus depuis 1978, permettait de recueillir des données sur ces éléments. À l'heure actuelle, aucune autre enquête ne fournit de données semblables.

Les estimations du *revenu du travail* sont les données qui reflètent le plus fidèlement les coûts de la main-d'oeuvre. Elles correspondent au total des salaires et traitements et du revenu supplémentaire du travail versé aux salariés pour services rendus. Les salariés sont les personnes demeurant habituellement au Canada qui reçoivent un traitement, un salaire ou une rétribution en nature, ou qui sont propriétaires actifs d'entreprises constituées en société. La rémunération versée aux Canadiens qui travaillent temporairement à l'étranger est incluse dans les estimations du revenu du travail.

En plus du salaire de base, *les salaires et traitements* comprennent les jetons de présence des

administrateurs, les primes, les commissions, les pourboires et gratifications, les allocations imposables et les rappels de salaire. Les estimations sont fondées sur des chiffres bruts, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu, des cotisations d'assurance-chômage, des contributions à des caisses de retraite, et ainsi de suite.

Le *revenu supplémentaire du travail* comprend les paiements faits par l'employeur pour le bénéfice futur de ses employés. Ces paiements comprennent les cotisations des employeurs aux caisses de retraite, aux régimes de prévoyance des salariés, aux caisses d'indemnisation des accidents du travail et à l'assurance-chômage.

Le revenu du travail ne comprend pas la valeur vénale des avantages sociaux comme les indemnités de repas, les remises sur achat de marchandises, les prêts à taux réduit, les indemnités de logement, les équipements récréatifs et les services de garderie. De même, les estimations de la rémunération ne tiennent pas compte des sommes versées aux Canadiens demeurant à l'étranger ni des sommes versées à titre de solde ou d'indemnité par les Forces armées canadiennes. Les gains des professionnels autonomes, des propriétaires d'entreprises non constituées en société et des agriculteurs sont également exclus du revenu du travail. Enfin, les indemnités versées au titre des accidents du travail et les prestations d'assurance-chômage ou de retraite n'entrent pas dans le revenu du travail.

Les estimations du revenu du travail sont projetées à partir des données de référence de Revenu Canada à l'aide de renseignements de diverses sources, dont certaines ne sont, au mieux, que des substituts médiocres. Comme les estimations ne sont pas fondées sur les données d'une enquête, il est difficile de fournir une mesure de fiabilité. Les estimations sont révisées chaque année à mesure que de nouvelles données de référence deviennent disponibles. (Pour plus de détails, voir la publication *Estimations du revenu du travail*.)

## Revenu annuel moyen du travail

Les données agrégées sur le revenu total du travail en disent peu sur le revenu d'un travailleur. Les fluctuations du revenu total du travail reflètent les variations des niveaux de l'emploi et de la rémunération. En revanche, le revenu moyen est un indice valable, quoiqu'imparfait, de la rémunération versée à un travailleur. On l'obtient en divisant le revenu annuel total du travail par le nombre annuel moyen de salariés.

Les estimations du revenu moyen qui figurent dans le présent article sont calculées à partir des séries de données publiées dans *Estimations du revenu du travail* et *La population active*.

Ces estimations portent non seulement sur les salaires et traitements, mais aussi sur le revenu supplémentaire du travail. Les estimations des salaires et traitements pourraient être tirées d'autres sources comme l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Ces deux enquêtes ne tiennent cependant pas compte de la composante du revenu supplémentaire du travail. De plus, l'EERH ne vise pas toutes les branches

d'activité.

## Facteurs influant sur le revenu moyen

De nombreux facteurs peuvent modifier les données sur le revenu moyen des salariés. Ces facteurs se divisent en deux groupes: ceux ayant un impact sur la rémunération d'un travailleur et ceux n'en ayant pas. Certains facteurs comme le taux de rémunération, le nombre d'heures travaillées, la durée de l'emploi, les heures supplémentaires et les lois du travail ont un effet sur le revenu du travail d'un travailleur. Par exemple, une modification de la loi sur le salaire minimum ou des règlements concernant les heures supplémentaires peuvent influencer sur la rémunération d'un travailleur. Des modifications législatives peuvent étendre diverses sous-composantes du revenu supplémentaire du travail à de nouveaux groupes de travailleurs ou accroître les contributions supplémentaires au revenu du travail faites au nom des travailleurs en place.

Les facteurs ne touchant pas le revenu d'un travailleur mais pouvant influencer sur le revenu moyen du travail ont trait à la répartition de l'emploi sur le marché du travail. Ils comprennent la répartition des salariés selon la branche d'activité, la profession et la province, et les variations de la proportion de travailleurs à temps plein et à temps partiel ou de la proportion de personnes ayant plus d'un emploi. Si, par exemple, il devait y avoir une croissance substantielle de l'emploi dans les branches d'activité à faible salaire, le revenu moyen du travail diminuerait, mais la rémunération d'un travailleur pourrait demeurer la même (en supposant que l'emploi soit demeuré le même). On observerait les mêmes résultats si le nombre d'emplois à temps partiel augmentait dans une plus forte proportion que le nombre d'emplois à temps plein.



Figure Terminologie du coût de la main-d'œuvre

---

## Notes

### *Note 1*

Les estimations de l'emploi utilisées pour l'analyse sont disponibles à partir de 1975 seulement. L'établissement d'une série chronologique plus longue nécessiterait un couplage des données de l'EPA actuelle et de l'enquête qu'elle a remplacée.

### *Note 2*



L'IPC a été utilisé dans le présent article parce qu'il est très connu et très utilisé pour ajuster le revenu aux effets de l'inflation. D'autres mesures de variation des prix sont également disponibles, par exemple l'indice implicite des prix de dépenses à la consommation tiré des comptes sur le revenu et les dépenses, et l'indice implicite des prix du PIB global.

### **Note 3**

Au moment de la rédaction du rapport, la formule d'indexation et la date de son entrée en vigueur n'étaient pas encore connues.

---

## **Documents consultés**

- DUMAS, C. «L'évolution professionnelle des femmes au Canada, 1976 à 1986», *La population active*, mensuel, catalogue 71-001, octobre 1986, Ottawa, Statistique Canada, pp. 85-127.
- LÉVESQUE, J.-M. «La croissance de l'emploi à temps partiel dans un cadre économique en évolution», *La population active*, mensuel, catalogue 71-001, mai 1987, Ottawa, Statistique Canada, pp. 87-107.
- PICOT, G., et al. «La répartition salariale des emplois: variations de 1981 à 1986», *L'observateur économique canadien*, mensuel, catalogue 11-010, novembre 1988, Ottawa, Statistique Canada, pp. 4.1-4.33.
- TURVEY, R. *Observations on Canadian Wage and Salary Statistics*, Ottawa, Statistique Canada, avril 1990, étude non publiée.

---

## **Auteur**

Henry Pold et Fred Wong est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

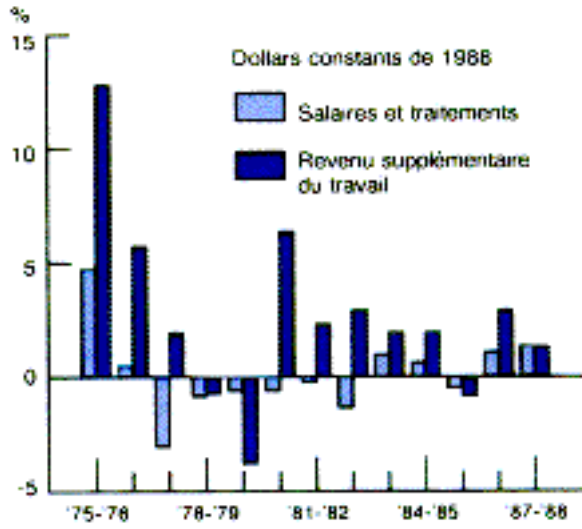
## **Source**

*L'emploi et le revenu en perspective*, Automne 1990, Vol. 2, n° 3 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



## Évolution du revenu annuel moyen du travail, 1975 à 1988

De 1975 à 1988, l'augmentation du revenu supplémentaire du travail a été relativement plus importante que celle des salaires et traitements.



Sources: Enquête sur la population active et  
Estimations du revenu du travail

Tableau 1

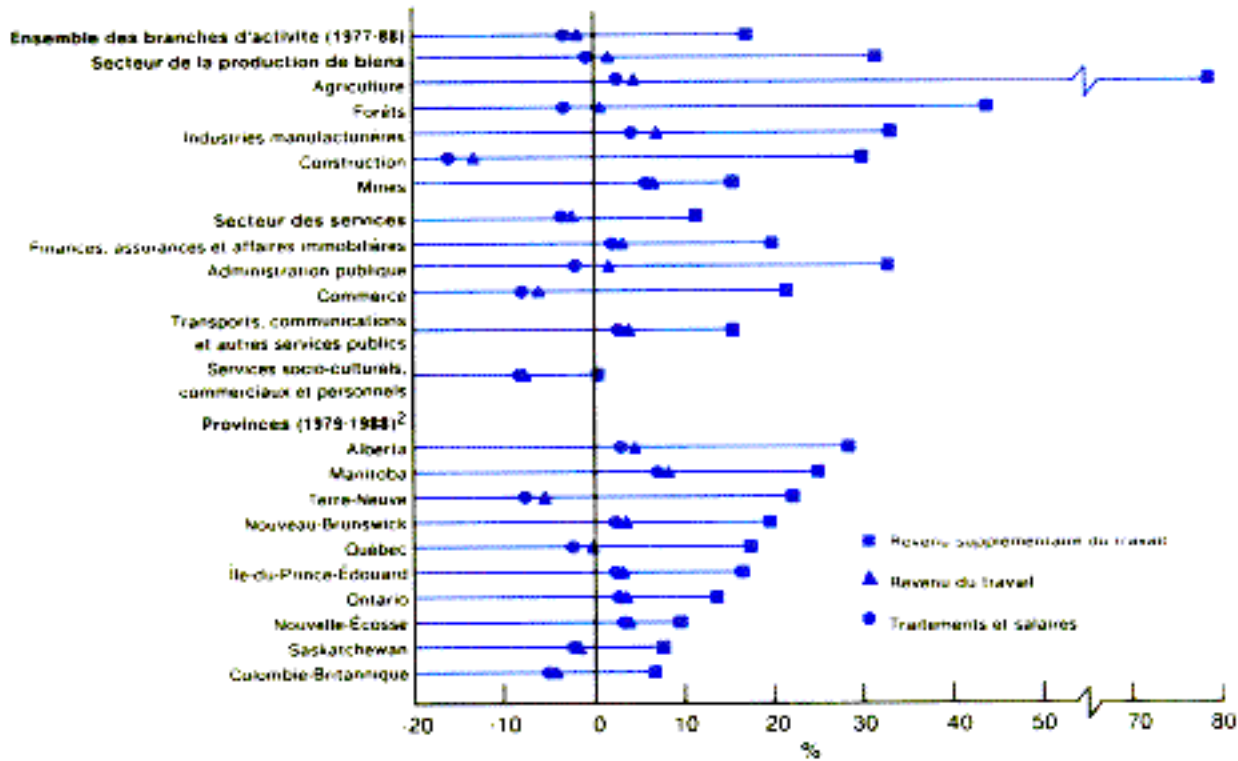
**Revenu du travail par employé selon la branche d'activité, en dollars constants de 1988**

	1977			1988		
	Revenu du travail	Salaires et traitements	Revenu supplémentaire du travail \$	Revenu du travail	Salaires et traitements	Revenu supplémentaire du travail
Ensemble des branches d'activité	30,453	27,916	2,537	29,969	26,999	2,970
<b>Secteur de la production de biens</b>	33,519	30,705	2,814	34,141	30,445	3,695
Agriculture, pêche et piégeage	14,017	13,663	354	14,666	14,033	633
Forêts	42,019	38,354	3,665	42,439	37,180	5,259
Mines	42,727	38,482	4,245	45,632	40,724	4,908
Industries manufacturières	31,659	28,711	2,948	33,887	29,963	3,925
Construction	42,030	39,505	2,525	36,472	33,193	3,279
<b>Secteur des services</b>	29,192	26,772	2,420	28,510	25,808	2,701
Transports, communication et autres services publics	36,170	32,390	3,780	37,667	33,299	4,368
Commerce	23,775	22,283	1,492	22,328	20,518	1,810
Finances, assurances, et affaires immobilières	32,417	30,486	1,931	39,934	37,234	2,700
Services socio- culturels, commerciaux et personnels	28,744	26,361	2,383	26,602	24,208	2,394
Administration publique	32,166	28,785	3,380	32,754	28,270	4,483

*Sources: Enquête sur la population active et Estimations du revenu du travail*

## Variation du revenu réel<sup>1</sup> du travail

La croissance du revenu supplémentaire du travail entre 1977 et 1988 a compensé environ la moitié de la baisse des salaires et traitements.



Sources: Enquête sur la population active et Estimations du revenu du travail

<sup>1</sup> Revenu du travail ajusté en fonction de l'IPC (1988 = 100).

<sup>2</sup> Les IPC provinciaux ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1979.

Tableau 2

**Revenu du travail par employé, selon la province, en dollars constants de 1988**

	1979			1988		
	Revenu du travail	Salaires et traitements	Revenu supplémentaire du travail	Revenu du travail	Salaires et traitements	Revenu supplémentaire du travail
Terre-Neuve	26,231	24,409	1,822	24,822	22,595	2,227
Île-du-Prince- Édouard	20,544	19,025	1,519	21,236	19,469	1,767
Nouvelle-Écosse	23,588	21,608	1,980	24,537	22,370	2,167
Nouveau- Brunswick	23,655	21,772	1,883	24,551	22,302	2,249
Québec	29,953	26,800	3,153	29,929	26,227	3,702
Ontario	31,014	28,366	2,649	32,130	29,123	3,007
Manitoba	25,418	23,564	1,855	27,546	25,230	2,316
Saskatchewan	25,213	23,316	1,897	24,822	22,781	2,041
Alberta	27,591	25,721	1,870	28,892	26,492	2,400
Colombie- Britannique	30,323	27,794	2,529	29,108	26,408	2,700

*Sources: Enquête sur la population active et Estimations du revenu du travail*

## Terminologie du coût de la main-d'oeuvre

